

ACTION URGENTE

AFRIQUE DU SUD. DES ATTAQUES FONT DEUX MORTS ET DE NOMBREUX BLESSÉS

Des attaques lancées sur des boutiques appartenant à des étrangers à Mamelodi, à Pretoria, la capitale du pays, ont causé la mort de deux réfugiés et fait de nombreux blessés. Au moins 75 boutiques ont été dévalisées. La situation dans le township du nord-est de Pretoria reste tendue. Les réfugiés et les migrants sont évacués de la zone par des membres de groupes civiques, mais la sécurité de ces derniers suscite des inquiétudes.

Dans l'après-midi du 7 juin 2014, des attaques ont été lancées principalement sur des boutiques appartenant à des Somaliens dans l'Extension 6 de Mamelodi, un township du nord-est de Pretoria. On en ignore la raison. Plus d'une centaine de personnes ont profité d'une panne générale d'électricité dans ce quartier pour piller et incendier une cinquantaine de commerces. Le propriétaire d'un magasin a été abattu et un autre a disparu. Il est possible qu'il ait lui aussi trouvé la mort. La police du quartier n'a presque rien fait pour protéger les boutiques ciblées ou aider les personnes à quitter le secteur avec leurs biens. Des réfugiés de ce quartier ont également affirmé que les policiers semblaient préférer vérifier le statut juridique des propriétaires des magasins plutôt que d'empêcher les infractions commises devant eux.

Le 8 juin, une unité de police locale avait été déployée dans le secteur et avait réussi à dissuader des groupes de jeunes de lancer de nouvelles attaques.

Le 9 juin, des commerçants de Nellmapius, juste à côté de Mamelodi, ont signalé être attaqués. Plus tard dans l'après-midi, des gérants de magasins de Mamelodi ont été agressés et leurs biens volés. Des groupes de réfugiés à l'extérieur de Mamelodi ont essayé de faire évacuer les boutiques mais ils ont été pris pour cible à leur tour. Un véhicule a été détruit. Avant la fin de la nuit, 10 commerces avaient été évacués mais 25 autres avaient été dévalisés. Le lendemain, en début d'après-midi, de nouvelles attaques ont été lancées contre des magasins de Mamelodi-Est.

L'absence d'action policière concertée visant à protéger les réfugiés et leurs biens à Mamelodi met un grand nombre de personnes en danger.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude quant à la recrudescence d'attaques, de vols et d'expulsions forcées de réfugiés (comprenant des demandeurs d'asile) dans le quartier de Mamelodi ;
- appelez les autorités à veiller à ce que la police sud-africaine fournisse une protection et des services impartiaux et professionnels à tous. Tous les responsables des commissariats de la province devraient avoir l'ordre de protéger, en toutes circonstances, la vie et les biens des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants contre les auteurs de violences organisées et de pillages, ainsi qu'en cas de fermeture réelle ou potentielle de leurs magasins ;
- engagez les autorités à respecter les obligations de l'Afrique du Sud en ce qui concerne la protection des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 JUILLET 2014 À :

Commandant de police, commissariat de Mamelodi-Est
 Brigadier L. Tshayana
 Private Bag X79248, Mamelodi East, 0122
 Afrique du Sud
 Fax : +27 12 815 7024
 Formule d'appel : *Dear Brigadier, / Monsieur,*

Commandant de l'unité de police de Mamelodi, Police nationale
 Major General G.D. Seswike
 PO Box 55, Mamelodi West, 0101
 Afrique du Sud
 Fax : +27 12 812 9030
 Formule d'appel : *Dear Major General, / Monsieur,*

Copies à :
Commissaire de police de la province de Gauteng, Police national
 Lt General L.J. Mothiba
 16 Empire Road, Johannesburg, 2017
 Afrique du Sud
 Fax : + 27 11 274 7312
 Courriel : gpprovcommpta@saps.org.za

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Afrique du Sud dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

AFRIQUE DU SUD. DES ATTAQUES FONT DEUX MORTS ET DE NOMBREUX BLESSÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les attaques à Mamelodi surviennent dans le cadre de violences ciblées et généralisées commises à l'encontre des réfugiés et des migrants en Afrique du Sud. Des faits similaires ont été signalés dans sept provinces du pays de début janvier à mi-mars 2014. Environ un millier de réfugiés et de migrants, y compris les proches de gérants de magasins, ont été déplacés en raison des pillages et des destructions de biens dans 300 petites entreprises. Plusieurs réfugiés auraient été tués. Fin mars dernier, environ 600 personnes ont dû partir pour les mêmes motifs, plus de 150 magasins ayant été pris pour cible dans une ville de la province de Mpumalanga, dans l'est du pays. D'autres événements de ce genre ont été signalés en avril et mai. Dans certains cas, des organisations humanitaires, des organisations s'occupant des réfugiés et des organisations de la société civile travaillant avec des unités de police locales ou chargées de l'ordre public ont réussi à éviter ou limiter les pires conséquences de ces violences.

Amnesty International reste préoccupée par le fait que pendant les six années qui ont suivi les violences de grande ampleur et les déplacements de personnes survenus en 2008, les autorités sud-africaines n'aient pris aucune mesure systémique de prévention et de protection.

En l'absence de telles mesures, et en raison de l'impunité dont semblent bénéficier les auteurs de ces agissements, certains réfugiés et migrants ont décidé de s'armer pour se défendre eux-mêmes. Au cours de l'année passée, au moins trois personnes ayant affirmé avoir fait l'objet d'attaques auraient été tuées ou gravement blessées.

Amnesty International a évoqué plusieurs fois ses inquiétudes auprès des autorités sud-africaines, aux niveaux local, provincial et national, au cours de ces dernières années. Elle a ainsi récemment adressé une lettre au président en avril dernier.

AU 148/14, AFR 53/001/2014, 10 juin 2014

